

La région de sport et de loisirs de Laufental-Thierstein

12 septembre 2024, séminaire du service des installations sportives

Programme



1. Salutations
2. Brève présentation de la région de Laufental-Thierstein
3. Raisons pour la création de la région de sport et de loisirs
4. Chronologie des événements
5. Modèle de phases
6. Atelier et réunion du comité
7. Nos ambassadeurs
8. Brève présentation des statuts
9. Brève présentation des finances
10. Fondation de l'association
11. Arguments en faveur de la région de sport et de loisirs
12. Discussion

Région de Laufental-Thierstein



- Situation géographique: Suisse du Nord-Ouest, à environ 25 km de Bâle
- Deux districts de 25 communes au total
- Deux cantons: Bâle-Campagne et Soleure
- Env. 36 000 habitants et habitantes
- Deux chefs-lieux de district: Laufon et Breitenbach
- Paysage: caractérisé par des collines, des forêts et des vallées avec rivières
- Économie/culture: région historiquement industrielle (Ricola, LAUFEN Bathrooms, Isola-Werke), surfaces agricoles nombreuses, liens étroits avec la région de Bâle



Raisons pour la création de la région de sport et de loisirs de Laufental-Thierstein



- Infrastructures sportives bien aménagées utilisées par toute la région:
 - patinoire de Laufon
 - piscine de Laufon
 - piscine couverte de Breitenbach
 - piscine naturelle de Breitenbach
 - terrain d'athlétisme
- Déficit annuel d'environ 900 000 CHF (contribution de solidarité au cours des dernières années)
- Financement à long terme et développement continu des installations menacés
- Projet de création d'un groupe de travail des communes centrales de Laufon et de Thierstein:
 - Dieter Künzli, président de la commune de Breitenbach
 - Mathias Christ, conseiller communal de Laufon
 - Ivan Künzli, administrateur des finances de Laufon
 - Andreas Dürr, secrétaire de la commune de Breitenbach
 - Thomas Boillat, Rita Stoffel Meury, promotion de l'économie régionale Promotion Laufental, Forum Schwarzbubenland

Avantages pour les habitants et habitantes de notre région!



Qualité plutôt que quantité:

Disponibilité:



Pourquoi les salles de gymnastique et les piscines ne sont-elles pas ouvertes 24 h sur 24?

Pourquoi les particuliers ne peuvent-ils pas eux aussi utiliser les salles de gymnastique?

Comblar le manque de personnel grâce à une exploitation commune.

Offres:



Offres attractives (à usage multiple) pour la population de la région.

Médium d'information sur les diverses offres proposées.

Gestion active favorisant l'organisation d'événements bénéficiant d'un rayonnement suprarégional.

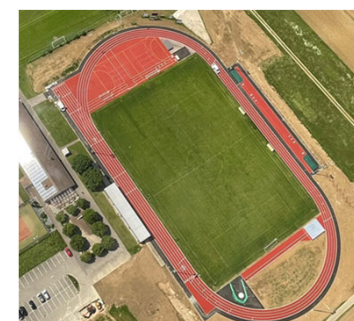
Numérisation:



Carte de sport régionale permettant d'utiliser toutes les infrastructures à des tarifs avantageux.

Application permettant de réserver et de payer en ligne.

Utilisation de tous les médias électroniques pertinents.



La concentration des efforts régionaux permet de construire de grandes installations multisports attrayantes plutôt que de nombreuses petites installations.

La région doit faciliter la pratique du sport populaire et du sport d'élite.

Chronologie



- L'idée a germé au cours des 20 dernières années.
- 2021: projet de création du groupe de travail
- Convocation d'un groupe de projet composé de représentants et représentantes des milieux politiques et sportifs et de personnes intéressées
- 3 ateliers (entre sept. 2021 et avr. 2022) + 1 réunion du comité + 2 consultations et 2 manifestations participatives pour les communes
- Les résultats des ateliers étaient totalement ouverts; le groupe de projet a pris les décisions sur cette base.
- Important: transparence totale dès le départ
- Objectif: lancement en 2023

3 phases



- Phase 1: financer et développer les installations existantes sur une base régionale conformément aux statuts (patinoire de Laufon, piscine de Laufon, terrain d'athlétisme Grien à Breitenbach, piscine naturelle de Breitenbach, piscine couverte de Breitenbach).
- Phase 2: intégrer d'autres installations existantes et créer des plus-values (p. ex. piscine de March).
- Phase 3: planifier et développer conjointement de nouvelles installations.

Ateliers

- 1^{er} atelier, 18 sept. 2021: **financement régional** d'installations présentant un caractère unique et création de **structures avec droit de regard**/définition des installations pour la phase I.
- 2^e atelier, 29 janv. 2022: le résultat est plus important que la forme d'organisation; la solution de financement élaborée est considérée comme une bonne base proposant une clé de répartition très équitable.
- 3^e atelier, 23 avr. 2022: autocritiques (év. séances d'information supplémentaires, fiche d'information, etc.); **unanimité en faveur de la poursuite du projet.**



Année de transition 2023



- Lettre d'information envoyée à toutes les communes le 16 nov. 2022 et examen des questions soulevées par les communes:
 - ✓ report de la fondation de la région de sport et de loisirs au 1^{er} janv. 2024
 - ✓ introduction de la possibilité de participer activement à l'élaboration des statuts ainsi que de l'accompagnement professionnel → 9 mars 2023
 - ✓ introduction des conséquences en 2024: abonnements de saison et entrées à prix réduits uniquement pour les communes membres

Nos ambassadeurs



Anton Lauber, conseiller d'État du
canton de Bâle-Campagne

Remo Ankli, conseiller d'État du
canton de Soleure

+ env. 130 fans

Statuts de l'association



Une tâche qui demande du temps!

- Recours à une assistance professionnelle
- Prise de la décision concernant la forme d'organisation: association ou groupement de communes
- Gros travail de révision des statuts par le groupe de travail
- Consultations (multiples) des membres du comité et des communes
- Une bonne année nécessaire pour l'élaboration des statuts, y compris la prise en compte des remarques
- Ci-après, quelques extraits

Extraits des statuts



Art. 2: But

L'association a pour but de promouvoir le sport et les loisirs dans la région de Laufental-Thierstein. Elle contribue à accroître l'attractivité de la région pour la population résidente, notamment pour les enfants et les jeunes. À cette fin, l'association poursuit les activités et objectifs suivants:

1. **assurer l'offre d'installations sportives et de loisirs** dans la région et **en améliorer la qualité**;
2. **éviter une offre excédentaire** et assurer la coordination des installations;
3. **piloter des actions communes de promotion** des installations de sport et de loisirs de la région afin d'accroître leur notoriété et leur utilisation;
4. **financer en commun** l'exploitation, l'entretien et les coûts du capital investi des installations de sport et de loisirs de la région;
5. **créer des offres supplémentaires** dans le domaine du sport et des loisirs pour les habitants et habitantes des communes membres;
6. mettre à disposition des habitants et habitantes des communes membres des **offres à prix avantageux pour l'utilisation des installations de sport et de loisirs de la région.**

L'association peut réaliser d'autres activités et projets dans la mesure où ceux-ci contribuent au but et aux objectifs prévus par le présent article. Pour accomplir son but, elle peut collaborer avec des collectivités de droit public et des organisations et entreprises privées. L'association poursuit un but non lucratif et est neutre sur les plans confessionnel et politique.

Extraits des statuts



Art. 5: Propriété des installations

- Toute installation devant être intégrée **reste la propriété de la commune d'implantation.**
- L'association n'investit pas elle-même dans les installations.
- Les investissements sont réalisés par la commune propriétaire et répartis entre les membres de l'association.

Extraits des statuts



Art. 10: Contributions des membres

- Au minimum 1 CHF par habitant ou habitante.
- L'assemblée générale décide du montant.

Extraits des statuts



Art. 18/19: Comité

- De cinq à dix membres.
- Au moins un représentant ou une représentante des communes d'implantation, mais leur majorité est exclue!
- Au moins un représentant ou une représentante des communes membres de chacun des deux districts concernés (Laufental et Thierstein).
- Au moins un représentant ou une représentante d'une organisation dans le domaine du sport et des loisirs.
- Compétence financière: 10 000 CHF pour les dépenses uniques en cas d'urgence; 3000 CHF pour les dépenses récurrentes.

Brève présentation des finances



Représentation schématique du compte de résultats (montant des contributions arrondi, état actuel)



Déficit total: 935 000 CHF

279 000 CHF:

Coûts du capital

328 000 CHF:

Précompte (50 % des charges d'exploitation et de personnel)

328 000 CHF:

Communes de la région de Laufental-Thierstein selon nb d'habitants + distance

Contributions des communes non participantes

Coûts pris en charge par Laufon et Breitenbach

Coûts pris en charge par les communes de la région de Laufental-Thierstein

> 71 %

Compte de résultats: phase 1 + phase 2



- Les communes d'implantation restent propriétaires des installations.
- Charges d'exploitation et de personnel: financement à hauteur de 50 % par les communes d'implantation (précompte), le reste est réparti comme suit:
 - les communes les plus proches paient davantage par tête;**
 - les communes les plus éloignées paient moins par tête.**
- Les charges d'intérêts et les amortissements sont entièrement pris en charge par les communes d'implantation.

Montant des participations financières pour l'année 2024

Compléments

- Laufon et Breitenbach prennent en charge les coûts des communes qui ne sont pas membres de la région de sport et de loisirs.
- Les investissements cumulés sont entièrement pris en charge par les communes d'implantation.



Montant des participations financières pour l'année 2024



- Contribution des communes membres: 1 CHF par habitant

Répartition	CONTRIB. TOTALE		TOTAL PAR HAB.		Contrib. Laufon		Laufon/hab.		Contrib. Breitenbach		Breitenbach/hab.		Contrib. assoc.	
Laufon, dont coûts du capital	Fr.	399 312	Fr.	66,51	Fr.	373 961	Fr.	62,29	Fr.	19 347	Fr.	3,22	Fr.	6 004
Blauen	Fr.	8 152	Fr.	11,50	Fr.	5 781	Fr.	8,15	Fr.	1 662	Fr.	2,34	Fr.	709
Brislach	Fr.	24 886	Fr.	14,43	Fr.	14 065	Fr.	8,15	Fr.	9 096	Fr.	5,27	Fr.	1 725
Dittingen	Fr.	11 028	Fr.	14,84	Fr.	8 544	Fr.	11,50	Fr.	1 741	Fr.	2,34	Fr.	743
Grellingen	Fr.	17 482	Fr.	9,01	Fr.	11 498	Fr.	5,92	Fr.	4 043	Fr.	2,08	Fr.	1 941
Liesberg	Fr.	9 529	Fr.	8,73	Fr.	6 469	Fr.	5,92	Fr.	1 969	Fr.	1,80	Fr.	1 092
Nenzlingen	Fr.	4 780	Fr.	10,06	Fr.	3 192	Fr.	6,72	Fr.	1 113	Fr.	2,34	Fr.	475
Roggenburg	Fr.	2 011	Fr.	7,53	Fr.	1 316	Fr.	4,93	Fr.	428	Fr.	1,60	Fr.	267
Röschenz	Fr.	36 517	Fr.	19,22	Fr.	29 793	Fr.	15,68	Fr.	4 824	Fr.	2,54	Fr.	1 900
Wahlen	Fr.	25 575	Fr.	16,40	Fr.	17 927	Fr.	11,50	Fr.	6 089	Fr.	3,91	Fr.	1 559
Zwingen	Fr.	37 307	Fr.	13,63	Fr.	25 751	Fr.	9,41	Fr.	8 819	Fr.	3,22	Fr.	2 737
Bärschwil	Fr.	8 279	Fr.	10,40	Fr.	5 825	Fr.	7,32	Fr.	1 658	Fr.	2,08	Fr.	796
Beinwil	Fr.	2 352	Fr.	8,61	Fr.	1 479	Fr.	5,42	Fr.	600	Fr.	2,20	Fr.	273
Breitenbach, dont coûts du capital	Fr.	277 525	Fr.	66,11	Fr.	39 496	Fr.	9,41	Fr.	233 831	Fr.	55,70	Fr.	4 198
Büsserach	Fr.	32 400	Fr.	13,59	Fr.	17 445	Fr.	7,32	Fr.	12 571	Fr.	5,27	Fr.	2 384
Erschwil	Fr.	10 560	Fr.	10,94	Fr.	6 485	Fr.	6,72	Fr.	3 110	Fr.	3,22	Fr.	965
Fehren	Fr.	7 045	Fr.	11,63	Fr.	4 072	Fr.	6,72	Fr.	2 367	Fr.	3,91	Fr.	606
Grindel	Fr.	5 881	Fr.	11,69	Fr.	4 101	Fr.	8,15	Fr.	1 277	Fr.	2,54	Fr.	503
Himmelried	Fr.	7 551	Fr.	7,80	Fr.	4 655	Fr.	4,81	Fr.	1 928	Fr.	1,99	Fr.	968
Kleinlützel	Fr.	11 662	Fr.	9,64	Fr.	8 132	Fr.	6,72	Fr.	2 320	Fr.	1,92	Fr.	1 210
Meltingen	Fr.	6 338	Fr.	9,74	Fr.	3 856	Fr.	5,92	Fr.	1 831	Fr.	2,81	Fr.	651
Nunningen	Fr.	17 398	Fr.	8,76	Fr.	10 758	Fr.	5,42	Fr.	4 654	Fr.	2,34	Fr.	1 986
Zullwil	Fr.	6 552	Fr.	9,74	Fr.	3 987	Fr.	5,92	Fr.	1 893	Fr.	2,81	Fr.	673
Total de contrôle sans la part hors coût du capital (pour éviter décompte à double)	Fr.	970 123	Fr.	370,50	Fr.	608 588			Fr.	327 169			Fr.	34 365

Investissements: phase 1 + phase 2



- Les investissements sont réalisés par les communes d'implantation.
- Les décisions sur la participation financière sont prises à la majorité des deux tiers.
- Les communes membres versent ensuite chaque année la contribution correspondante sur toute la durée d'amortissement (30 ans).
- Pas de précompte.
- En cas d'intégration d'une nouvelle installation, comme la piscine de March, chaque commune membre décide de manière autonome si elle souhaite participer au financement de l'installation en question.

Exemple de comptabilisation d'un investissement de remplacement ou d'un nouvel investissement (phase 1 ou phase 2)



- Concrètement, dans le cas d'un investissement autofinancé d'un montant de 250 000 CHF pour la piscine de Laufon, les coûts seraient répartis ainsi:
 - selon une répartition linéaire, 0,28 CHF par tête et par an pendant 30 ans;
 - après répartition selon la valeur pondérée par tête, 0,80 CHF par tête pour Laufon et 0,44 CHF par tête pour Röschenz (**soit 845 CHF par an pendant 30 ans**);
 - dans cet exemple, la commune de Laufon supporte près de 57 % des coûts d'investissement.

Financement éventuel d'un coordinateur de sport



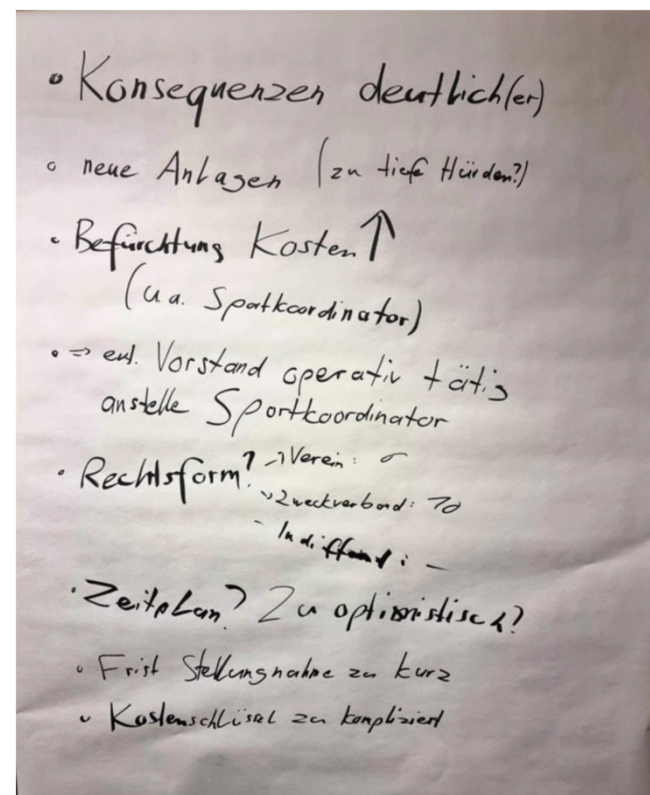
L'association décide si elle souhaite engager un coordinateur de sport. Les frais éventuels sont inscrits au compte d'exploitation et financés par les contributions des membres.

Avec une contribution de membre de 1 CHF durant la première année de l'association, aucun coordinateur de sport n'est prévu.

Conséquences de la non-participation

- Tarifs des entrées individuelles et des abonnements saisonniers plus élevés
- Entrée payante pour les écoles
- Dès 2025, l'association (comité, assemblée générale) pourra soumettre des propositions et discuter conjointement des conséquences.

Remarque: la définition de conséquences «sévères» a été explicitement demandée par les communes lors de la séance d'information du 14 septembre 2022 – le groupe de travail et les communes de Laufon et de Breitenbach étaient en faveur d'un argumentaire mettant en avant les avantages plutôt que les conséquences.





Facteurs de réussite/défis majeurs

- Réussir à sensibiliser au problème de fond.
- Impliquer les différents groupes d'intérêts.
- Accompagner activement le processus de changement → tenir compte des réserves et des doutes exprimés et en discuter ouvertement.
- Assurer une communication externe transparente et continue.
- Rechercher le consensus et être prêt à faire des compromis (p. ex. reporter l'engagement d'un coordinateur de sport).

Arguments en faveur de la région de sport et de loisirs



- La coopération entre les districts, y compris dans le domaine du sport et des loisirs, permet de mettre en valeur leur avantage de situation, et ce également pour les générations futures.
- La responsabilité est répartie grâce à une participation financière équitable et un droit de regard.
- Le choix de l'«association» comme forme d'organisation permet d'obtenir des ressources financières indépendantes en recourant au sponsoring, en élaborant des offres, en faisant appel à des fondations, etc.
- Pas de construction «complexe» → risque moindre pour la commune
- Les installations continueront d'être entretenues de façon adéquate et selon des normes de qualité élevées.

Arguments en faveur de la région de sport et de loisirs de Laufental-Thierstein



- Les communes bénéficient d'une offre complète (p. ex. système d'accès commun, offres d'abonnement général, possibilité de concevoir d'autres offres créatives).
- Les habitants et habitantes des communes participantes bénéficient de tarifs attractifs pour l'usage des installations.
- En rendant la participation obligatoire, le droit de regard permettra certainement de faire naître de nouvelles idées.

Perspectives



- Élaborer un plan intégrant des donateurs.
- Faire progresser les idées de projet → créer des plus-values pour les communes membres.
- Discuter des tarifs des entrées pour les non-membres.
- ...



Questions et discussion

Pour en savoir plus: www.sportundfreizeitregion.ch